



2 postes d'agent de surveillance de la Voie publique H/F
à temps complet,
ouvert aux contractuels

Rattaché au service police municipale sous l'autorité du responsable de la police municipale, l'agent de surveillance de la voie publique fait respecter la réglementation relative à l'arrêt et au stationnement ainsi qu'à l'affichage des certificats d'assurance. Il constate les infractions au code de la santé publique.

Missions et activités :

Surveiller et relever les infractions relatives à l'arrêt et au stationnement

- Pour le stationnement en zone bleue : vérifier les disques, saisie sur l'application numérique
- Pour le stationnement gênant : Contrôler le respect du code de la route (zones de livraisons, trottoirs, passages piétons etc..., handicapés)
- Contrôler les infractions aux dépôts d'encombrants
- Contrôler les dispositions des arrêtés municipaux

Faire de la prévention aux abords des équipements et lieux publics

- Assister les policiers municipaux à l'encadrement des fêtes et manifestations (Prévention - sécurisation) : lors des sorties des élèves, des manifestations se déroulant sur la voie publique
- Remplacer si besoin le personnel à la sortie des écoles pour assurer la sécurité aux abords des passages piétons

Renseigner les usagers sur la voie publique

Missions administratives

- Gestion des arrêtés : saisie, classement et archivage
- Assister à la gestion des objets trouvés : recueil des objets, restitution des objets,
- Gérer les procès verbaux d'amendes forfaitaires : saisie des formules, les classer et archiver

Surveiller les travaux de nettoyage à la fin du marché le samedi de 12h30 à 15h30 et le mercredi de 12h30 à 15h

Durée hebdomadaire : 36 heures 30 avec RTT

Semaine A

Effectif	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	Totale heures
ASVP	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	
Agent 1	07H30 17H00		07H30 17H00		07H30 17H00	07H30 15H30		36h30
Agent 2	07H30 17H00		09H00 17H00	07h30 17h00	07H30 17H00			36h30

Semaine B

Effectif	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	Totale heures
ASVP	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	
Agent 1	07H30 17H00		09H00 17H00	07h30 17h00	07H30 17H00			36h30
Agent 2	07H30 17H00		07H30 17H00		07H30 17H00	07H30 15H30		36h30

Profil :

Savoirs :

- Code de la route
- Arrêtés municipaux
- Recherches des destinataires

Savoirs faire :

- Rédiger des procédures d'amendes forfaitaires simplifiées
- Réaliser les gestes techniques d'encadrement des fêtes et manifestations
- Rendre compte des informations

Savoirs être :

- Devoir de réserve
- Secret professionnel
- Travail au sein d'une organisation hiérarchisée
- Maîtrise de soi
- Intègre

Expérience souhaitée d'un an.

Cadre d'emplois: Adjoints techniques territoriaux

Rémunération : traitement indiciaire, régime indemnitaire, prime de vacances et fin d'année

Envoyer CV et lettre de motivation
Monsieur le Maire, Emmanuel FRANCOIS
BP 357
37703 SAINT PIERRE DES CORPS
ou à rh@mairiespdc.fr